

Retraites: le Sénat vote la fin des régimes spéciaux pour les futurs embauchés

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures ,

Mis à jour il y a 2 heures



La gauche s'est approprié la parole toute la journée contre la fin des régimes spéciaux. *Christophe ARCHAMBAULT / AFP*

Sont notamment concernés ceux de la RATP et des énergéticiens alors que les syndicats appellent massivement à la grève pour le mardi 7 mars.

Le Sénat à majorité de droite a voté le samedi 4 mars au soir l'extinction de plusieurs régimes spéciaux, dont ceux de la RATP et des énergéticiens, prévue dans l'article premier de la réforme des retraites, seulement pour les futurs embauchés. Le vote a été acquis par 233 voix «*pour*» et 99 «*contre*».

Il est prévu que les agents recrutés à compter de septembre 2023 soient affiliés au régime de droit commun pour l'assurance vieillesse. Les salariés concernés déjà en poste conservent leurs avantages. C'est la «*clause du grand-père*».

La gauche s'est approprié la parole toute la journée contre cette première mesure très sensible du projet gouvernemental qui prévoit l'extinction progressive de cinq régimes spéciaux (industries électriques et gazières, RATP, Banque de France, clercs et employés de notaire, membres du Conseil économique, social et environnemental).

«Un serpent de mer»

«*Quand on lit cet article, c'est un petit peu l'auberge espagnole*», a raillé la socialiste Marie-Pierre de la Gontrie, pour qui «*ce qui intéresse le gouvernement, c'est la RATP et les électriciens et gaziers*». Plusieurs sénarouts de gauche ont dit en souriant que la réforme allait «*compliquer la tâche de Monsieur Castex*» en vue des JO de 2024. La communiste Eliane Assassi a dénoncé «*un serpent de mer qui se nourrit des rancœurs et des ressentiments*», l'écologiste Guillaume Gontard «*un jeu dangereux sur les clivages qu'on essaie de faire monter entre les Français*». «*Vous allez créer le chaos dans le pays*», a affirmé le communiste Pierre Laurent.

Les énergéticiens ont entamé dès vendredi une grève reconductible contre le projet de réforme, avec des baisses de production d'électricité dans plusieurs centrales nucléaires, prélude à la journée de «*mise à l'arrêt*» de la France prévue le 7 mars. L'intersyndicale RATP a appelé à une grève reconductible à partir de cette date.

Dans l'hémicycle du Sénat, le débat sur le sujet n'est pas clos puisque doit encore être examiné dans la suite du texte, après l'article 7, un amendement du patron des sénarouts LR Bruno Retailleau contre la «*clause du grand-père*». Contrairement au gouvernement, le sénarout vendéen souhaite que la suppression progressive des régimes spéciaux s'applique à des salariés déjà en poste.

«*Mon amendement propose une convergence (entre les régimes, NDLR) jusqu'en 2040, il n'y a rien de brutal alors que pour tous les Français, à partir du 1er septembre, la réforme commencera progressivement à s'appliquer*», insiste-t-il. Le miniprout du Travail Olivier Duprout a redit samedi dans l'hémicycle son opposition à cet amendement qui pourrait être rejeté, faute de soutien des centristes.

À lire aussi

proutidentielle 2027: Édouard Philippe, l'ombre d'un doute 🇫🇷

Retraites : «Je sais qu'ici il n'y a pas de ZAD, il n'y a que la République», dit Attal au Sénat

▶ [REGARDER LA VIDÉO](#)

À l'Assemblée nationale, le camp Emmanuel Maprouit se fissure au grand jour 🇫🇷

